

## **EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER : INSCRIPTION EN LIGNE**

Depuis le 9 janvier 2023, **inscription en ligne obligatoire, uniquement sur ordinateur**, sur le lien suivant <https://permischasser.ofb.fr>

C'est l'Office Français de la Biodiversité, établissement public en charge de l'examen du permis de chasser qui a mis en place ce nouveau logiciel.

Après avoir rempli votre identité, **ouvrir la boîte mail notée lors de votre inscription afin de recevoir le code à 6 chiffres de l'OFB, paiements impératifs par carte bancaire, éditer l'imprimé *cerfa* et retourner tout le dossier papier à la FDCY accompagné des pièces demandées** dont rappel dans le tableau ci-dessous :

<b>LES MAJEURS</b>	<b>LES MINEURS</b>
Copie d'une pièce d'identité recto/verso, valide, <b>carte nationale d'identité ou passeport</b>	
1 photo d'identité normalisée datée, <b>en couleur, datant de moins de 6 mois et ne pas agraffer</b>	
Seul le <b>certificat médical au dos du <i>Cerfa</i> est accepté avec : signature + tampon par votre médecin traitant, daté de moins 2 mois lors de votre inscription</b>	
Documents relatifs aux obligations du service national de 18 à 25 ans	Attestation de recensement de 16 à 18 ans
<b>Numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse e-mail valide sont obligatoires</b>	

- **Votre inscription sera prise en compte après réception de votre dossier papier complet**
- Les convocations vous seront envoyées à l'adresse e-mail indiquée sur votre dossier d'inscription
- Vous devez **obligatoirement suivre les formations Théorique et Pratique** qui se déroulent sur **une ½ journée chacune**, préalables à l'examen unique
- Les dates du planning prévisionnel 2023 sont mises sur notre site, dans le carré "Nos formations"

Pour tous renseignements ☎ **03 86 94 22 83** et sur notre site [chasseurdelyonne.fr](http://chasseurdelyonne.fr)

